

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :
 ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr.
 LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.
ANNONCES : 20 centimes la ligne.
RÉCLAMES : 25 centimes.
 — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, 21 bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée ; A Paris, chez M. Havas, Laffitte-Bullier, 4, Cio place de la Bourse, 8 ; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. — Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. — Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 30 DÉCEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS

DU 28 DÉCEMBRE	
3 0/0.....	53 05
4 1/2.....	76 50
Emprunt 1871.....	84 50
Emprunt 1872.....	86 77 1/2
DU 30 DÉCEMBRE	
3 0/0.....	52 95
4 1/2.....	77 25
Emprunt 1871.....	84 50
Emprunt 1872.....	87 85

Legouvernement français a non-seulement achevé le paiement des trois premiers milliards d'indemnité de guerre mais a reçu les quittances officielles qui certifient nos versements. Cette nouvelle nous est annoncée par une note qui se trouve dans le *Journal officiel*. Il y a lieu de penser que notre Trésorerie va continuer ses paiements successifs, de manière à ce que le 4^{me} milliard soit bientôt entre les mains du gouvernement allemand, de telle sorte qu'il ne nous restera plus qu'à faire accepter, à Berlin, les valeurs couvrant le 5^{me} milliard et assurant, en vertu des traités, la libération complète du territoire.

Les divulgations diplomatiques de M. de Gramont prennent un caractère, nous ne disons pas de gravité, mais de nouveauté, qui donne lieu à la réflexion sur l'espèce de rapports que la diplomatie révolutionnaire peut établir entre les gouvernements. C'est un sujet d'étude à réserver.

Pour le moment il importe de recueillir les documents que la discussion fait sortir du mystère où M. de Gramont les a tenus, dit-il, jusqu'ici renfermés.

Quelques journaux de Paris publient ce matin une nouvelle lettre, que l'ancien ministre napoléonien adresse à M. le comte Daru, président de la commission d'enquête parlementaire.

Nous la reproduisons :

Paris, le 28 décembre 1872.

Monsieur le président,

J'ai eu l'honneur de vous envoyer la lettre que j'ai écrite, le 9 décembre, et dans laquelle j'opposais mes souvenirs aux déclarations de M. Thiers dans sa déposition devant la Commission d'enquête parlementaire.

Cette lettre, publiée dans les journaux, y soulève, depuis quelques jours, une polémique d'une grande violence.

Pour ma part, j'ai quelque peine à m'expliquer la passion qui envahit cette discussion. Ne dirait-on pas qu'il y va de l'intérêt de la France d'établir qu'en 1870 l'Autriche ne lui était pas sympathique ? Ou bien faut-il arriver à cette triste conclusion qu'en France les questions de parti ont seules le privilège de passionner les citoyens ?

On me rendra du moins cette justice que ce n'est pas moi qui ai provoqué ce débat. Pendant plus de deux ans j'ai gardé le silence, laissant toute la liberté du champ à ceux qui voulaient m'attaquer.

Il a fallu, pour me faire parler, que la déposition de M. Thiers vit le jour et qu'elle

livrât au public des affirmations capables de l'induire en erreur.

Cette intervention inusitée du chef de l'Etat a créé une situation nouvelle et exceptionnelle dont je décline la responsabilité, et qui m'a imposé de nouveaux devoirs.

Qu'ai-je fait alors ? J'ai fait venir mes papiers, que je ne garde jamais à mon domicile, et j'y ai cherché la vérité pour l'opposer aux déclarations inexactes.

Partisan de la réserve, comme j'en ai donné la preuve à la commission d'enquête, me résignant à regret et contraint à sortir de celle que je m'étais imposée jusqu'à ce jour malgré de bien vives et de bien respectables sollicitations, j'ai dit ce que je croyais suffisant pour convaincre....

J'ai réussi dans une grande proportion ; j'en ai la preuve dans les témoignages qui affluent de toutes parts et mesont aussi précieux qu'honorables.

Mais, d'un autre côté, je vois des esprits sérieux, animés du désir sincère et loyal de trouver la vérité et de la dégager, quelle qu'elle soit, de cette multitude d'affirmations qui se croisent ; je les vois, dis-je, réclamer avec instance une démonstration plus complète et plus positive.

Puisqu'il le faut, j'y consens ; mais alors c'est à vous, monsieur le Président, dont j'ai pu apprécier dans les séances de la Commission d'enquête parlementaire l'esprit indépendant et impartial, c'est à vous que j'adresse une explication complémentaire que j'avais réservée. Du moment que j'ajoute quelque chose à ma déposition, ce que j'ajoute appartient de droit à la commission d'enquête nationale, et je ne puis choisir, pour le lui faire parvenir, de meilleur intermédiaire qu'un de ses honorables présidents, qui possède toute sa confiance et qui la mérite à si juste titre.

Je ne veux ni discuter ni faire de polémique, je me borne à exposer des faits.

Je n'ai jamais prétendu que le cabinet de Vienne ait vu avec plaisir éclater la guerre de 1870 ; encore moins ai-je pu dire qu'il nous y avait encouragés. Bien au contraire, je suis convaincu que cette guerre l'a surpris péniblement.

Je n'ai jamais parlé de nos relations avec l'Autriche avant la guerre, et vous remarquerez que sur cette question mon silence est absolu. Il le sera aussi longtemps que je le jugerai convenable.

Mais j'affirme que le cabinet de Vienne nous avait promis son concours pour la guerre de 1870, et j'oppose cette affirmation, accompagnée des preuves à l'appui, aux déclarations contraires que M. Thiers place dans sa déposition, soit qu'elles émanent de lui-même directement, soit qu'elles émanent d'autres personnages qu'il a mis en scène.

Voici les faits :

Le 23 juillet 1870, c'est-à-dire bien après la déclaration de guerre, M. l'ambassadeur d'Autriche vint me voir au ministère des affaires étrangères et me remit deux dépêches de son gouvernement, portant toutes les deux la date du 20 juillet, en me priant d'en prendre connaissance et me les laissant pour en prendre copie.

L'une de ces dépêches, faite pour être publiée, et qui l'a été depuis, posait en principe la neutralité de l'Autriche ; mettant un soin particulier à bien établir par des réserves et des précédents, que cette neutralité n'empêcherait pas les armements qui pour-

raient paraître utiles au point de vue de la sécurité de l'Empire.

Cette neutralité, qui était proclamée d'accord avec nous et dont nous avions le secret, ne devait pas nous inquiéter. Mais pour prévenir tout malentendu, il y avait, comme je viens de le dire, une autre dépêche très complète et très explicite, qui était écrite le même jour, qui me fut remise en même temps et laissée de même par M. l'ambassadeur d'Autriche pour en prendre copie.

Je ne suis pas le seul qui ait reçu la communication du 23 juillet 1870, et qui ait la copie des deux dépêches qui en faisaient l'objet.

Cette communication fut faite à Saint-Cloud et à d'autres membres du gouvernement.

Or, c'est de l'une de ces dépêches du 20 juillet 1870, qui m'ont été remises par M. l'ambassadeur d'Autriche, signées par M. le ministre des affaires étrangères d'Autriche, c'est de l'une de ces dépêches, de celle qu'on n'a pas jugé à propos de publier, que, laissant de côté d'autres parties dont la divulgation ne me paraît pas opportune ni justifiée, c'est, dis-je, de cette dépêche que j'ai extrait le passage suivant :

« Veuillez donc répéter à Sa Majesté et à ses ministres que nous considérons la cause de la France comme la nôtre et que nous contribuerons au succès de ses armes dans les limites du possible. »

Voilà donc ce que M. le prince de Metternich était chargé de répéter à l'empereur et à ses ministres. Puisqu'il recevait l'ordre de le répéter, cela indique qu'il l'avait déjà dit, et, en effet, fidèle à ses instructions, il ne tenait pas un autre langage.

J'ajouterais enfin que les assurances de concours envoyées le 20 juillet, remises et répétées le 23, avaient été également directement confirmées, le 21, par M. le ministre des affaires étrangères lui-même.

On pourra discuter des journées entières sur les causes de la guerre ; on ne parviendra jamais à effacer le caractère officiel de ces communications ni à empêcher qu'elles aient été faites.

Et maintenant, je le demande à tout honnête homme, est-il vrai, oui ou non, que l'Autriche nous avait promis son concours pour la guerre de 1870 ?

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

LE DUC DE GRAMONT.

Rupture des relations entre le Saint-Siège et la Suisse ;

Acceptation par M. Thiers de la démission de M. de Bourgoing, ambassadeur de France près du Pape, qui n'a pas voulu se prêter aux manœuvres révolutionnaires et italianisantes ;

Ordre donné à l'équipage de l'*Orénoque*, le stationnaire français à Civitavecchia, de s'abstenir d'aller rendre ses devoirs au Pape, comme c'était la coutume et la tradition ;

Telles sont les tristes nouvelles que l'on reçoit de Rome. Circonstance à noter : elles nous sont arrivées le jour de la fête du Pape. Voilà le bouquet de la chrétienté à son chef !

Il ne restera bientôt plus à la Papauté que Dieu, Dieu seul ; mais c'est assez. Quant à la politique de MM. Thiers

et de Rémusat à l'égard du Saint-Père, elle n'a rien de français, et M. Gambetta ne ferait rien de pis.

L'Adresse suivante se signe en ce moment à Paris et en province :

A M. le comte de Bourgoing, précédemment ambassadeur de France près S. S. le Pape Pie IX.

28 décembre 1872.

Monsieur le Comte,

Vous venez de donner un grand exemple à la foi catholique ; exemple de foi nationale et d'indépendance personnelle, double titre à la reconnaissance et à l'admiration de tous les Français qui unissent dans un même amour l'Eglise et la Patrie.

L'Europe s'aura de vous, Monsieur, en quel rang doit être tenue devant les nations chrétiennes la souveraineté du Pape, même alors que le droit public, désarmé par l'impunité des Etats, cesse de protéger son domaine comme sa liberté, ses droits de prince et ses droits de Pontife contre la violence des oppresseurs.

L'acte de votre retraite devant des conflits que nous n'avons pas à juger est le plus éclatant désaveu de la politique qui a livré notre Saint-Père le Pape à la spoliation et à l'insulte.

Nous venons vous prier de recevoir l'expression de notre profonde gratitude. C'est un hommage que vous doit notre foi, et que nous sommes fiers de vous offrir comme gardiens fidèles des traditions de cette France, digne encore toujours d'être la *Fille aînée de l'Eglise*.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le comte, Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Chambre de commerce de Rouen

Compte rendu sommaire de la séance du 26 décembre 1872.

Présidence de M. Germonière.

MM. Henri Rondeaux et Lamer ont successivement rendu compte des missions qu'ils avaient accomplies près du gouvernement.

M. Rondeaux a rappelé qu'une délegation, composée des principaux commissionnaires exportateurs auxquels il avait été adjoint, avait pu exposer à M. le président de la république et à M. le ministre du commerce les conséquences fâcheuses résultant du régime douanier appliqué depuis 1866 par les colonies françaises aux produits fabriqués de la métropole. Il expose que les observations des exportateurs avaient été bien accueillies et reconnues fondées, mais que toutefois le gouvernement n'avait pas dissimulé combien il paraissait difficile de remédier à l'état de choses en raison des intérêts complexes engagés dans la question.

Dans ces circonstances, la chambre de commerce a décidé qu'elle appuierait par de nouvelles instances les démarches faites par les exportateurs de tissus.

M. Lamer a ensuite fait connaître à la chambre que la commission qu'elle avait chargée dans une précédente séance du soin de poursuivre toutes les questions relatives à l'application du traité franco-anglais, ayant cru savoir que la commission internationale avait arrêté ses conclusions et décidé de proposer aux gouvernements intéressés des équivalents inférieurs à ceux votés par l'Assemblée nationale, ses collègues et lui avaient jugé nécessaire de provoquer à Paris une nouvelle démarche des différents centres industriels que cette question préoccupe. L'appel fait au nom de la chambre de commerce de Rouen a été entendu : Lille, Roubaix, Tourcoing, Saint-Quentin, Troyes, Amiens, Bolbec, les Vosges, la Basse-Normandie ont envoyé des délégués. Cette députation importante a pu être accompagnée par MM. Pouyer-Quertier, Raoul Duval, Germonière, Cordier et Leurent chez M. le ministre du commerce auquel elle a exposé combien étaient vives les préoccupations de l'industrie cotonnière.

L'Assemblée nationale, en votant la loi du 26 juillet 1872, s'est efforcée de fixer des équivalents aussi exacts que possible. En effet, le comité des arts et manufactures de la commission spéciale, dite des tarifs, ont poursuivi une longue étude contradictoire, et lorsque cette commission a produit devant l'Assemblée le résultat de ses travaux, dont on doit reconnaître l'expression modérée, l'Assemblée, en présence des intérêts contraires, et préoccupé du souci d'être juste, a réduit ses propositions de tarifs et est arrivée à voter les équivalents que l'industrie croit insuffisants, mais devant lesquels elle s'incline, parce qu'ils sont partie intégrante d'une loi.

Après toutes ces études si sérieuses, est-il possible, a demandé la délégation, d'admettre que M. Ozanne ait seul autorité pour bouleverser, en quelques jours, des tarifs discutés pendant des mois entiers, et cela sans tenir compte des travaux et des décisions de l'Assemblée nationale.

Ces observations ont été présentées avec la plus grande énergie à M. le ministre du commerce par la délégation, qui a fait en outre remarquer que l'industrie avait offert à la commission internationale et offrirait encore de fournir toutes les preuves matérielles des chiffres mis en avant ; aussi, croyait-elle impossible que le gouvernement donnât tort à des affirmations si formelles, sans profiter des moyens de vérification mis à sa disposition.

M. Lamer a terminé en disant qu'en présence des déclarations catégoriques de MM. Pouyer-Quertier, Raoul Duval, Cordier, Germonière et Leurent, M. le ministre avait promis de transmettre ces observations au gouvernement ; mais en l'absence de toute déclaration rassurante, l'honorable membre croit qu'il serait utile que la chambre de commerce poursuivît avec la plus grande énergie la solution d'une question aussi intéressante pour l'industrie de la circonscription.

Cette communication a provoqué une longue discussion à laquelle ont pris